



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2025-20 :
Vote du Budget Primitif Communal 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 avril à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Séverine CHAMPETIER, Monsieur Guy FOURNIER Conseillers

•**Personne excusée** : Madame Sandy CLEMENT (pouvoir à Madame Martine SOREL), Monsieur Bernard LANDEMARD (pouvoir à Monsieur Jean-Michel GREGOIRE)

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2025-20 : Vote du Budget Primitif Communal 2025

Madame Martine SOREL, Maire, fait lecture du Budget Primitif de la commune.

<u>Fonctionnement</u>	
Dépenses	655 407.24 €
Recettes	655 407.24 €
<u>Investissement</u>	
Dépenses	335 832.81 €
Recettes	335 832.81 €
Total du Budget	991 240.05 €

Après en avoir délibéré, le Conseil adopte à l'unanimité par 0 voix contre, 10 voix pour et aucune abstention, le BP 2025 de la commune avec report de l'excédent antérieur de fonctionnement de 299 709.24 euros au compte 002 Excédent antérieur reporté, et un report de 26 927.57 euros au 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,


Martine SOREL



La secrétaire de séance

Sylvie LEFRANCOIS

